

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 23 (1885)  
**Heft:** 28

**Artikel:** On hommo d'économie  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-188796>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

d'une fête d'agriculture où est élu un *Roi-agriculteur*, et nous verrions avec reconnaissance que vous voulussiez bien y faire mention aussi de notre *Roi-pasteur*.

Dès que nous sommes arrivés sur les montagnes qui servent à pâtrages d'été, nous procémons à son élection, et la pluralité des suffrages détermine notre chef. L'intrigue, les factions, d'immenses richesses n'ont jamais porté un de nos bergers sur le trône. Ordinairement, celui de nous qui parvient à ce degré éminent d'élévation est celui qui s'est distingué en délivrant la société de ses plus redoutables ennemis, comme d'un loup, d'un ours ou d'autres êtres aussi insociales, et qui a témoigné le plus d'humanité envers les animaux utiles soumis à ses soins, à sa direction. Rien n'est plus imposant, rien n'est plus auguste à nos yeux que la cérémonie qui a lieu lorsqu'il doit porter un jugement, rien ne nous paraît plus sacré et plus respectable que l'exacte exécution de sa sentence. Assis sur un vieux tronc de bois, sous l'arbre le plus grand et le plus antique de notre montagne, ayant à la main un gros bâton noueux qui lui sert de sceptre, et revêtu, orné de la peau de l'animal qu'il a tué, laquelle lui sert de manteau royal, il exerce despotalement, mais jusqu'à présent toujours avec sagesse, son autorité sur le berger qui s'est livré à des jurements, à des excès qui troublent l'ordre et l'harmonie de notre société ; sur celui qui a maltraité ses vaches ou quelqu'autre des bêtes dont il doit être le gardien et le protecteur.

Nous avons l'honneur d'être, etc. »

#### Le mur Guilloutet.

Payerne, le 8 juillet 1885.

Monsieur le Rédacteur,

Vous m'obligez en voulant bien poser, dans votre prochain numéro, cette question : Qu'est-ce que le *mur Guilloutet*? Cette locution proverbiale revient sans cesse dans les journaux (voir *Gazette du 6 courant*, article *France*), et je suis persuadé que de nombreuses personnes désirent, comme moi, en connaître le sens exact.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations bien cordiales.

P. GALLANDAT.

Voici l'explication demandée par notre correspondant :

Guilloutet est un ancien député au Corps législatif français, qui, dans la discussion de la loi sur la presse en 1868, proposa un amendement interdisant aux journaux de s'occuper des faits de la vie privée de qui que ce soit. Cet amendement adopté devint l'article 11 de la loi, et donna tout à coup une notoriété inattendue au nom de M. Guilloutet. Il fut une source intarissable de plaisanteries, de critiques et devint même le thème de plusieurs vaudevilles. Dès lors, le *mur Guilloutet*, par allusion au « mur de la vie privée », comme ce député appelait le secret des ménages, passa à l'état de locution proverbiale.

#### Une bourse inépuisable.

A la suite des désastres de l'Empire, la France républicaine a payé aux Allemands 5 milliards d'indemnité de guerre.

Elle a remboursé avec les propres ressources de son budget ordinaire près de 1500 millions empruntés à la Banque de France pendant la funeste période de 1870-1871.

Elle a reconstitué de fond en comble le matériel et les approvisionnements de ses armées de terre et de mer.

Elle a couvert de forteresses et de travaux de défense ses frontières de l'Est.

Elle est condamnée à entretenir et elle entretient la plus formidable armée que jamais elle ait eu en temps de paix.

Elle rembourse par des annuités de 30 millions environ, aux départements, aux villes et aux communes, une forte part des contributions extraordinaires et des dommages résultant de la guerre, ainsi que les avances faites pour le casernement.

Elle paie à la Compagnie des chemins de fer de l'Est, pendant toute la durée de la concession, une annuité de 20,500,000 francs pour dommages de guerre et cession des droits de la Compagnie sur les lignes situées dans les territoires cédés à l'Allemagne, — annuité énorme qui n'a été compensée que par une diminution de 325 millions sur les 5 milliards payés aux Allemands.

Elle paie et paiera jusqu'en 1914 une annuité de 17,300,000 francs pour solde de l'emprunt Morgan, contracté pour le service de la défense nationale.

Enfin les pensions militaires des armées de terre et de mer, qui n'étaient en 1869 que de 64,500,000 francs, s'élèvent aujourd'hui à près de 114 millions !

Indépendamment de ces énormes charges, — conséquence immédiate et directe de la catastrophe impériale, — la France républicaine doit faire face aux arrérages des emprunts contractés sous les régimes antérieurs, ainsi qu'à ceux des découverts du Trésor, soldés par la dette flottante.

#### On homme d'économie.

L'est on boun'afférè què d'étré meinadzi ; et cein vaut bin dè mi què d'étré rupian ; mà po que cein aulè bin pertot, faut qu'on aussè po no gouvernâ sâi ào fédérat, sâi ào cantonat, sâi ào communat, dâi ci-toyeins qu'aussont on bocon couson dâi z'impoù et que ne dispeinséyont pas l'ardzeint qu'on payè ào recevião po dâi folerà.

Eh bin, la coumouna dè B... a lo bounheu d'avâi dein la municipalità on homme dè ellia sorta, qu'arrété franc-k-et net sè collègues quand l'est que peinsè que vont trâo liein rappoo à l'ardzeint.

Lo conset generat dè B... avâi décidâ dè férè cauquiés reparachons à la pinta dè coumon, qu'ein avâi grand fauta. Quand don lè maçons euront reimbotsi lè mourets, que lo tatéret eut retenu lo tai et que lo menuisier eut rabistoquâ lè portès et passâ ein couleu lè contréveints, m'einlénvine se la maison n'étai pas asse galéza que la carraie à l'assesseu. Assein

po tot bin assorti, ion dâi municipaux proposâ dè ne pas reposâ su la porta lo bet dè lan su quiet lâi avâi *Pinte*, mà dè férè férè onna vretablie einseigne peindâ à n'on bré ein fai, et tota la municipalità fe bin d'accôo. Mâ quand faillu décidâ cein qu'on mettrâi su cl'l einseigne, y'en eut ion que proposâ dè lâi férè mettrâ le *trâi Suisse*, et dè derè dinsè à la pinte.

— Lé trâi Suisse! Lé trâi Suisse! fe ein branlein la téta lo municipau qu'etai po l'oodre et l'économie: mè seimblîè qu'on n'a dza pas tant mau dèpeinsâ tant qu'ora; metteint z'en vâi d'aboo *ion* po coumeinci, et pi ne vairein pe tard!

### MOUTON désarmant deux gendarmes.

Nouvelle par Jean ALESSON.

#### II

Et toujours le train roulait, et toujours les gendarmes dormaient.

Cependant à Villeneuve-Saint-Georges le train fit arrêt et le silence réveilla les gendarmes.

Somnolents, ahuris, trébuchant, les deux soldats mi-rent instinctivement la main sur la poignée du sabre absent. Le vide fit tressaillir le brigadier comme un myriapode mordu dans une figue. Il regarda son subalterne — lequel cherchait son arme, lui aussi — il questionna, ou plutôt bredouilla, regarda sous les banquettes, par la portière, sa main allait de sa tête au fourreau vacant, il vociféra, jura, palpa son prisonnier, puis lisant chez celui-ci un sourire narquois, il s'écria :

— Si c'est vous qui m'avez caché mon sabre, je vous le passe au travers du corps.

— Il faudrait l'avoir, dit Mouton avec une quiétude simulée.

— Sacré nom de..... mille millions de.....

— Ne cherchez pas, brigadier, ni vous non plus, gendarme, j'ai tout jeté par la portière.

— Vous avez fait ça, vous? dit le brigadier en se redressant épouvantable, les poings fermés, comme Spartacus.

— J'ai fait cela, moi. Dame! Vous dormiez tous les deux.

— Vous dormiez, vous? dit le brigadier, se tournant violemment vers son subordonné.

— ... Moi?... mon brigadier?... faites excuse... après vous... je suis rudement esquinté, moi aussi... ça m'a pris...

— C'est ainsi que vous faites votre service, reprit Mouton, si je m'étais évadé pourtant; je le pouvais faire.

— C'est ce que nous dirons.

— Jamais vous ne direz cela.

— Vous allez bien voir.

— Je vous affirme que vous ne direz jamais cela; d'abord parce que ce serait un mensonge, or un soldat, un vrai, un bon soldat, gradé surtout, ne doit pas mentir. Ensuite, parce que vous sentez bien que personne ne croirait que deux gaillards se sont laissés désarmer par un seul homme faible et garrotté. D'ailleurs, ne serai-je pas là pour révéler la vérité, car je sais où gisent les sabres, moi; vos beaux sabres, tout luisants, astiqués de neuf, tandis que vous, vous l'ignorez absolument.

— Je vais vous en f.... à vous une tartine de salle de police, dit le brigadier à son homme.

— Vous devenez injuste à l'égard de votre subordonné, interrompit Mouton, il ne s'est endormi qu'après vous.

— Vous avez l'air de me blaguer; si je n'étais pas gendarme, je vous ferais passer le goût du pain.

— Des menaces contre un homme chétif et sans armes, comme vous, il est vrai.

— Avez-vous fini de m'échauffer les oreilles, vous allez vous taire, rendez-moi mon sabre.

— Je ne l'ai pas, votre sabre; me prenez-vous pour un avaleur de sabres?

Le train s'était remis en marche; le pauvre brigadier retomba sur la banquette, affaissé, vomissant un blasphème sonore.

— J'allais passer maréchal-des-logis! soupira-t-il avec l'amertume d'un lambin qui voit s'éloigner le paquebot manqué.

Couvert par la responsabilité de son supérieur, le simple gendarme revenait à lui peu à peu, et, dans le raffermissement de ses idées, le côté risible de l'aventure prenait le dessus; il se voyait déjà descendre de wagon, tête nue et le fourreau vide: tableau qui l'allait amener à pouffer de rire. Rire!!! Rire dans un pareil moment, en présence de son brigadier! Rire!!! C'eût été son arrêt de mort!

Et pourtant ce maudit fou-rire, dont les gens nerveux sont pris dans les situations les plus lugubres, allait éclater, lorsqu'un incident subit sauva notre pauvre gendarme.

Une balle brisa la glace d'un châssis et s'aplatit sourdement sur un montant de fer. C'était une balle prussienne! Nous ne pouvons le cacher plus longtemps, ceci se passait le 19 septembre 1870!

En effet, les Prussiens, arrivés sous Paris pendant la nuit, commençaient à fermer leurs cercles, et coupaien nos communications. Ils tiraient sur les trains, avec cette sorte lâcheté du chasseur malheureux qui décharge son fusil sur des moineaux qu'il dédaigne de ramasser.

Personne, Dieu merci, ne fut atteint, et le train put entrer en gare. Ce fut le dernier.

Les coups de fusils allemands eurent l'effet inespéré de sauver la situation critique des deux gendarmes. Tous les arrivants stationnaient sur le quai, par groupes compacts; ils étaient fort émus; le brouhaha général des racontars s'ajoutait aux derniers coups de sifflet des locomotives, qui allaient se refroidir. Des voyageurs qui n'avaient rien vu, rien entendu, affirmaient que les Prussiens étaient au moins au nombre de cinq cent mille hommes et qu'une bataille lacédémone devait avoir lieu du côté de Corbeil; ils avaient où distinctement le canon, etc., etc., toutes fictions enfantées par les paniques.

Nos gendarmes et leur détenu purent donc sortir de la gare, mais non sans quelque alerte. D'abord, un chauffeur, accoudé philosophiquement sur le sabord de son tender, leur dit en ricanant :

— Vous oubliez vos bagages.

Un pousseur de wagons malveillant — il y en a — dit à un camarade :

— Regarde-les donc, ils ont perdu leurs képis, je sais pas s'ils se sont piqué le nez, malheur!

Ce à quoi riposta un camarade, non moins mal intentionné :

— Ça a peur des Prussiens, ça rentre.

Rien de toutes ces ordures verbales ne parvint aux oreilles des gendarmes, mais une émotion grave leur était réservée par un lieutenant de la ligne, qui les interpella sur leur tenue. Le brigadier allait s'évanouir, quand Mouton, cachant ses mains et ses menottes dans le dos d'un flâneur, reçut du ciel cette réplique bienfaisante :

— Ne faites pas attention, lieutenant, nous déjeunons tous les trois ici chez un ami qui est sous-chef de la gare; nous étions descendus pour avoir des nouvelles; nous allons remonter.